



PREAVIS No 178 pour le Conseil du 3 octobre 2019

Souscription parts sociales au Journal L'Omnibus

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'article 4, chiffre 6 bis de la loi sur les communes du 28 février 1956 précise que le conseil général délibère sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.

Au printemps 2019, la société coopérative du Journal de l'Omnibus, dont le siège est à Orbe, a adressé un courrier aux municipalités de la région, dans le but de trouver de nouveaux sociétaires afin de pérenniser ses finances et préparer son avenir.

La Municipalité de Premier juge important qu'un journal de proximité puisse être maintenu et dans ce but, souhaite participer à sa manière, en acquérant 2 parts sociales de fr. 100.- chacune. Ces parts seront immédiatement amorties et figureront à l'actif du bilan pour fr. 1.-.

CONCLUSION

Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 3 octobre 2019 et a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, La Municipalité, vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- a) Accepter l'acquisition de 2 parts sociales de fr. 100.- chacune de la société coopérative du Journal l'Omnibus à Orbe, pour un montant de **fr. 200.--**.
- b) Accepter leur amortissement immédiat et maintien à l'actif du bilan pour fr. 1.-.

La Municipalité
Le Syndic La Secrétaire
E. Candaux S. Breton